



NOTICE

DESTINÉE AUX CANDIDATS A UNE
ADMISSION SUR TITRE EN
FORMATION INITIALE D'INGENIEUR
SOUS STATUT APPRENTI

2025 - 2026

Affaire suivie par : le Service des Admissions Ingénieurs et Alternance
Mél : admissions-fisa@telecom-sudparis.eu

Table des matières

ARTICLE 1. CALENDRIER ET DOSSIER DE CANDIDATURE	3
1.1 Calendrier et échéances	3
1.2 Constitution et dépôt du dossier de candidature.....	4
1.3 Paiement et transaction du dossier	5
ARTICLE 2. NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ADMISSIONS SUR TITRE EN 2026	5
ARTICLE 3. INFORMATIONS SUR LES FILIERES RECEVABLES	6
3.1 Admission sur titre en première année.....	6
3.2 Admission sur titre en deuxième année.....	6
ARTICLES 4. REGLEMENT DES EPREUVES	6
ARTICLE 5. DEROULEMENT DES EPREUVES PROBATOIRES	8
5.1. Les épreuves probatoires de langues	8
5.1.1. Anglais : certifications et diplômes recevables.....	8
5.1.2. Français : certifications et diplômes recevables.....	8
5.2 Les épreuve probatoires scientifiques	8
5.2.1 L'épreuve probatoire de mathématiques.....	8
5.2.2 L'épreuve probatoire de réseaux.....	8
5.3 Aménagement des épreuves probatoires	9
ARTICLE 6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	9
ARTICLE 7. PRESENTATION DE TELECOM SUDPARIS.....	9
ANNEXE RGPD	11
NOTICE RELATIVE AU TRAITEMENT ET A L'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES POUR L'ADMISSION SUR TITRE A TELECOM SUDPARIS.....	11
1. PRINCIPES ESSENTIELS.....	11
2. RESPONSABLE DE TRAITEMENT	11
3. FINALITES DU TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES	11
4. PROCESSUS DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	11
5. BASES LEGALES DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES	11
6. CATEGORIES DE DONNEES PERSONNELLES TRAITEES.....	12
7. DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES	12
8. SOUS-TRAITANCE.....	12
9. TRANSFERT DE DONNEES EN DEHORS DE L'UNION EUROPEENNE	12
10. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES	12
11. CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES	12
12. DROITS INDIVIDUELS.....	13

La présente notice vient compléter les informations fournies dans les règlements du concours d'accès à la formation Ingénieur sous Statut Apprenti (FISA), de candidats français ou étrangers en formation d'ingénieur par apprentissage de Télécom SudParis, en première ou deuxième année.

Elle précise les dates, les pièces à fournir dans le dossier de candidature de la session 2026 ainsi que la liste des titres les plus adaptés à une admission sur titre à Télécom SudParis.

ARTICLE 1. CALENDRIER ET DOSSIER DE CANDIDATURE

1.1 CALENDRIER ET ECHEANCES

Le dossier de candidature (voir paragraphe 1.2) doit être déposé sur la plateforme :

<https://alternance.imt.fr/>

Du 2 février 2026 au 10 mars 2026 minuit. Une fois le dossier déposé, la procédure comporte plusieurs phases :

L'admissibilité : les dossiers sont examinés par le jury qui fixe une barre d'admissibilité et détermine la liste des candidats déclarés admissibles aux épreuves d'admission, et le cas échéant à la ou aux épreuve(s) probatoire(s).

- Le jury se tiendra **le vendredi 3 avril 2026** ;
- Les résultats de la phase d'admissibilité seront envoyés par email au plus tard **le vendredi 3 avril 2026** (aucun résultat ne sera donné par téléphone) ;
- **Tous les candidats déclarés admissibles seront convoqués pour participer aux épreuves orales d'admission**, éventuellement complétées pour certains par un ou des **examen(s) probatoire(s)** (voir règlement).

Les épreuves orales d'admission : les épreuves orales d'admission et les examens probatoires éventuels se dérouleront à **Télécom SudParis** les :

**Jeudi 9 et vendredi 10 avril 2026
Lundi 13 et mardi 14 avril 2026.**

L'admission à titre provisoire : le jury d'admission fixe une barre d'admission et classe les candidats admis à titre provisoire suivant la qualité de leur dossier et leur(s) résultat(s) à l'épreuve d'entretien et aux épreuves probatoires le cas échéant. Il détermine la liste des candidats admis à titre provisoire en interclassant l'ensemble de ces candidats selon les résultats obtenus.

- Le jury d'admission se tiendra le **vendredi 17 avril 2026**
- Les résultats seront envoyés par email le **vendredi 17 avril 2026** à partir de 16h (aucun résultat ne sera donné par téléphone).

Les candidats éligibles à l'admission et qui, à la date du jury d'admission, ne seront pas encore en possession du titre exigé pour la candidature, seront admis sous réserve de produire leur titre (ou leur attestation de réussite) au plus tard lors de leur inscription administrative.

L'appel : les candidats admis par le jury d'admission appelés par l'école devront faire connaître leur acceptation ou refus d'intégrer l'école dans le délai qui leur sera notifié (voir règlement).

Les candidat admis auront jusqu'au délai qui leur sera donné sur leur courrier d'admission pour confirmer par email leur souhait d'intégrer Télécom SudParis. **La réponse devra comprendre :**

OUI : j'intègre Télécom SudParis

NON : je ne souhaite pas intégrer Télécom SudParis.

Admission définitive : Seuls sont admis définitivement sous statut d'apprenti en première ou deuxième année de la FISA de Télécom SudParis, les candidats :

- a) Admis sous réserve,
- b) Et ayant obtenu l'un des diplômes mentionnés dans le règlement du concours d'accès sur titres en première ou deuxième année de la Formation d'Ingénieur Par Apprentissage de Télécom SudParis ;
- c) Et ayant signé un contrat d'apprentissage de 3 ans pour une admission en 1^{ère} année ou de 2 ans pour une admission en 2^{ème} année avec une entreprise obligatoirement située en France, dont la mission aura été préalablement validée par l'École ;
- d) Et ayant assisté avec assiduité au bootcamp ayant lieu entre le 15 et le 31 août sur le campus d'Evry (sauf dispense explicite de la direction de Télécom SudParis).

Si, à la date de dépôt du dossier d'inscription, le candidat ne possède pas encore l'un des titres exigés, il doit, aussitôt le titre acquis, envoyer les pièces justificatives correspondantes dans les meilleurs délais et au plus tard lors de son inscription administrative. En aucun cas l'admission définitive ne pourra être prononcée si ces pièces justificatives sont manquantes.

1.2 CONSTITUTION ET DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

NB : Il appartient au candidat de vérifier que son titre est bien compatible avec une admission sur titre à Télécom SudParis. Lorsque le candidat transmet son dossier de candidature, il autorise l'école à communiquer aux éventuels fournisseurs des solutions de tests son nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail. Ces données seront utilisées aux seules fins d'organisation des épreuves.

Le **dossier de candidature** est à déposer en ligne sur le site :

<https://alternance.imt.fr/dossier-candidature/>

du 2 février 2026 au 10 mars 2026 minuit

Le **dossier de candidature** doit comporter dès son dépôt les pièces justificatives et documents suivants :

- Une photo d'identité récente et en couleur (format maximum 900 x 900 pixels).
- Carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport (documents en langue française).
- Visa valide si vous n'êtes pas ressortissant(e) d'un pays de l'Espace économique européen (pays de l'UE et Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de Suisse, et si vous êtes déjà sur le territoire français. Vous devez posséder ou demander un visa étudiant long séjour pour suivre des études, conduire des recherches ou faire un stage en France pendant une durée supérieure à 3 mois.
- Curriculum vitae comportant des éléments précis sur les formations et les stages suivis depuis le baccalauréat.
- Relevé des notes obtenues au baccalauréat.
- Relevés semestriels des notes obtenues durant toutes les années d'études supérieures post bac. Si le dernier relevé de notes (premier semestre de cette année) n'est pas encore disponible au moment de la candidature, vous devrez le faire parvenir en complément de dossier dès qu'il sera en votre possession (élément à envoyer à support.dossier@imt.fr).
- Attestations de diplômes ou de titres déjà obtenus et, en tout état de cause avant l'entrée en formation, une copie du diplôme requis ou de l'attestation correspondante.
- Détail du programme du diplôme obtenu (ou en cours d'obtention) si celui-ci est obtenu à l'étranger pour une candidature en première année. A transmettre dans tous les cas pour une candidature en deuxième année (élément à joindre dans la rubrique « Documents annexes »).
- L'avis de poursuite d'études ou de réorientation émis par votre établissement. Si votre établissement souhaite nous transmettre directement votre avis poursuite d'études, ou si votre établissement n'en émet pas systématiquement, déclarez votre responsable de poursuite d'études (ou responsable de formation). Il

recevra un lien vers un formulaire en ligne qu'il pourra renseigner ou dans lequel il pourra simplement déposer le document.

- Lettre de recommandation professionnelle rédigée par un responsable de stage effectué dans le cadre des études, ou, si vous êtes apprenti, par votre maître d'apprentissage.
- Lettre de motivation, pour chaque formation visée (élément à joindre dans la rubrique « Formation visées »).
- Les candidats boursiers du CROUS ou de l'Etat français, sur l'année scolaire 2025-2026, peuvent bénéficier de frais réduits sous réserve d'en fournir la justification. Joindre l'avis d'attribution définitif dans la dernière page « frais de dossier ».

La candidature doit comporter dès son dépôt, les pièces justificatives et documents suivants :

- le dossier de candidature électronique dûment complété.
- les pièces officielles demandées.

Il n'est pas obligatoire de compléter le dossier en une session. Les données que vous saisirez seront automatiquement sauvegardées et vous pourrez revenir dans votre dossier autant de fois que nécessaire grâce à vos identifiants.

Tout dossier non accompagné de l'ensemble de ces éléments – paiement inclus - au plus tard à la date butoir conduira au refus de l'admissibilité.

1.3 PAIEMENT ET TRANSACTION DU DOSSIER

Lorsque le dossier sera complet, vous pourrez alors cliquer sur « Envoyer la candidature » dans la dernière page du dossier en ligne.

Si votre dossier est incomplet (par exemple, vous ne disposez pas de certaines pièces demandées), vous pourrez toutefois cliquer sur « Forcer la candidature ».

**Si vous n'êtes pas boursier,
vous devez cocher la case qui
l'indique. Dossier initial avec
une formation cochée**

**Par formation
supplémentaire cochée au-
delà de la première**

Tarif « early-bird » Appliqué du 2/02/2026 au 1/03/2026 (inclus)	Non boursier	90 €	30 €
	Boursier	30 €	15 €
Tarif « classique » Appliqué du 2/03/2026 au 10/03/2026 (inclus)	Non boursier	110 €	40 €
	Boursier	40 €	15 €

ARTICLE 2. NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ADMISSIONS SUR TITRE EN 2026

Nombres de places offertes à titre indicatif :

- FISA 1^{ère} année : 42 places
- FISA 2^{ème} année : 10 places

ARTICLE 3. INFORMATIONS SUR LES FILIERES RECEVABLES

Les candidats étrangers peuvent candidater sous réserve que leur titre soit jugé équivalent, et que leur visa leur permette d'effectuer leur cursus en apprentissage.

3.1 ADMISSION SUR TITRE EN PREMIERE ANNEE

Peuvent se présenter à l'admission sur titre en première année de la FISA de Télécom SudParis les candidats régulièrement inscrits en dernière année :

- de BUT*
- ou de licence 3* ,
- ou de bachelor*,
- ou de cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES)* conférant le grade de licence
- ou inscrits dans une filière CPGE ATS*,
- ou inscrits en deuxième année dans une filière CPGE MP, MPI, PC, PSI, PT et TSI,
- ou inscrits en deuxième année de cycle préparatoire intégré dans une école d'ingénieur,
- ou inscrits dans un programme de formation ingénieur de l'une des écoles de l'Institut Mines-Télécom*,
- ou entrant dans le cadre d'accords avec ses établissements partenaires,
- ou titulaires d'une certification RNCP niveau VI*
- ou d'excellents étudiant de BUT deuxième année entrant dans le cadre d'accord avec des établissements partenaires.

Dans ce dernier cas, l'admission des candidats est alors régie par l'accord établi entre Télécom SudParis et l'établissement partenaire

*dont la mention ou le parcours spécifique est en adéquation avec le contenu de la FISA

3.2 ADMISSION SUR TITRE EN DEUXIEME ANNEE

- a) Peuvent se présenter à l'admission sur titre en deuxième année de la FISA de Télécom SudParis les candidats régulièrement inscrits en première année de master (M1)*
- b) Peuvent également se présenter à l'admission sur titre en deuxième année de la FISA, les candidats présélectionnés par Télécom SudParis :
 - déjà titulaires d'un des diplômes cités en 3.2 a),
 - ou titulaires d'une certification RNCP niveau VI*
 - ou inscrits dans un programme de formation ingénieur de l'une des écoles de l'institut Mines-Télécom*,
 - ou entrant dans le cadre d'accords avec ses établissements partenaires.

Dans ces deux derniers cas, l'admission de ces candidats est alors régie par l'accord établi entre Télécom SudParis et l'établissement.

ARTICLES 4. REGLEMENT DES EPREUVES

Le jury de recrutement est souverain dans les décisions qu'il rend lors des étapes successives de sélection des candidatures. Ses décisions, qui sont sans appel, sont communiquées par email uniquement.

Si le candidat est rendu admissible par le jury d'admissibilité, alors il sera convoqué pour passer une ou plusieurs épreuves d'admission. L'épreuve orale, automatique, ainsi que la ou les épreuve(s) probatoire(s) le cas échéant, sont obligatoires.

Toute absence à au moins l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Pour chaque candidat, chaque épreuve donnera lieu à l'attribution d'un nombre de points auxquels sera appliqué un coefficient. L'addition de ces points permettra au jury d'admission de classer les candidats.

Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils seront départagés et classés par ordre décroissant du nombre de points obtenus à l'entretien de motivation, puis éventuellement du nombre de points obtenus lors de l'étude de leur dossier.

Le jury d'admission fixe alors une barre d'admission selon le classement effectué par origine scolaire (CF Règlement du Concours d'Admissions sur Titre en FISA) et déclare chaque candidat au-dessus de celle-ci « admis à titre provisoire ». Les candidats au-dessous de cette barre sont déclarés non admis.

Le jury se réserve le droit de décider d'une note éliminatoire par épreuve (note de dossier, épreuves probatoires écrites et/ou entretien).

Aucune réclamation n'est recevable.

Lors des épreuves :

- Tout candidat se présentant après l'heure de départ à l'une des épreuves probatoires, quel que soit son délai de retard, ne sera pas autorisé à composer. Il sera considéré absent. Aucune session de rattrapage ne sera programmée.
- Aucune sortie n'est autorisée sauf en cas de nécessité impérieuse d'ordre médical ou de force majeure (dans ces cas, le candidat doit être accompagné par un surveillant).
- Il est interdit de fumer (incluant les cigarettes électroniques) ;
- Les téléphones portables, ainsi que tout autre dispositif électronique communicant, doivent être éteints pendant la durée des épreuves et placés dans le sac du candidat ;
- Il est interdit de se déplacer ;
- Il est interdit de porter un couvre-chef (le candidat doit l'enlever pendant les épreuves ou se soumettre à un contrôle avant chaque épreuve permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de fraude) ;
- Il est interdit aux candidats de communiquer entre eux, même pour le prêt de fourniture ;
- Quelle que soit la nature de l'épreuve, l'usage de la calculatrice, du dictionnaire et de tout autre document ou dispositif électronique est interdit.
- Toute fraude ou tentative de fraude dûment constatée sera consignée et présentée au jury qui décidera des sanctions éventuelles.
- Les feuilles de brouillon fournies devront rester sur la table. Elles seront récupérées en fin d'épreuve par les surveillants et détruites. En aucun cas, elles ne seront corrigées.
- Toute sortie est définitive.

ARTICLE 5. DEROULEMENT DES EPREUVES PROBATOIRES

5.1. LES EPREUVES PROBATOIRES DE LANGUES

Si le candidat rendu admissible n'a pas fourni de certificat ou diplôme de langue recevable attestant d'un niveau B2 en anglais et/ou français, alors il devra effectuer un test probatoire de langue au plus tard le jour de sa convocation aux épreuves orales.

Le candidat pourra effectuer ce test en ligne d'où il le souhaite, ou bien le jour de la convocation dans une salle avec du matériel dédié pour le réaliser.

5.1.1. Anglais : certifications et diplômes recevables

Nom du test	Score minimum à obtenir
TOEIC	785 / 990
IELTS	5 / 9
TOEFL IBT	72 / 120
Cambridge C1 ou C2 (diplôme)	CAE ou CPE obtenu, sans condition de score.
Pearson Test of English (PTE) Academic	59/90

5.1.2. Français : certifications et diplômes recevables

Nom du test	Score minimum à obtenir
TFI (valide 2 ans)	350 / 495
TEF (valide 2 ans)	450 / 699
TCF (valide 2 ans)	450 / 699
DELF B2 (diplôme)	75 / 100
DALF C1 ou C2 (diplôme)	C1 ou C2 obtenu, sans condition de score.

5.2 LES EPREUVE PROBATOIRES SCIENTIFIQUES

5.2.1 L'épreuve probatoire de mathématiques

Selon l'année, la filière d'origine ou les résultats scolaires d'un candidat rendu admissible, le jury pourra notamment demander le passage d'une épreuve probatoire de mathématiques.

Celle-ci est d'une durée de 1h30min et porte sur le programme de lycée ainsi que sur les premières années de supérieur (outils calculatoires, fonctions, nombres complexes, intégrales, séries, probabilités, variables aléatoires, sous-espaces vectoriels, matrices...).

Elle comportera des questions de type QCM (dont certaines ont une réponse unique & d'autres peuvent en avoir plusieurs) qui seront regroupées en quatre thématiques : méthodes mathématiques, probabilités, analyse et algèbre.

▲ Comme le test est aléatoire et adaptatif, cette épreuve ne possède pas d'annales.

5.2.2 L'épreuve probatoire de réseaux

Selon l'année, la filière d'origine ou les résultats scolaires d'un candidat rendu admissible, le jury pourra notamment demander le passage d'une épreuve probatoire de réseaux.

Celle-ci dure 60 minutes et porte sur le programme des UV réseaux de la formation FISA de 1ère année : fonctions réseaux, protocoles, adressage, commutation, routage, ...). Bien sûr, elle ne couvrira que certaines parties de celui-ci.

L'épreuve est composée de questions à choix multiples, de questions ouvertes ainsi que d'un problème à résoudre qui aura des questions qui lui seront liées.

▲ Comme le test est aléatoire et adaptatif, cette épreuve ne possède pas d'annales.

5.3 AMENAGEMENT DES EPREUVES PROBATOIRES

Des modalités d'aménagement des épreuves sont mises en place pour les candidats bénéficiant d'un avis émis par le médecin de la MDPH de leur département d'origine. Cet avis doit être transmis au plus tard lors du dépôt du dossier de candidature.

ARTICLE 6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de votre candidature au concours d'admission sur titre de Télécom SudParis, vous autorisez l'école à utiliser et à communiquer aux éventuels fournisseurs des solutions de tests toutes les données nécessaires au bon déroulement du concours. Ces données seront utilisées afin d'assurer l'organisation matérielle, pédagogique, informatique et logistique du concours d'admission sur titre. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits en matière de données personnelles, en contactant dpo@telecom-sudparis.eu.

ARTICLE 7. PRESENTATION DE TELECOM SUDPARIS

TELECOM SUDPARIS
9 RUE CHARLES FOURIER - 91011 EVRY CEDEX
SITE WEB : www.telecom-sudparis.eu

Télécom SudParis :

Télécom SudParis est une grande école publique d'ingénieurs reconnue au meilleur niveau dans le domaine du numérique. La qualité de ses formations est basée sur **l'excellence scientifique de son corps professoral et une pédagogie mettant l'accent sur la gestion de projet, l'innovation et l'interculturalité**. Télécom SudParis fait partie de **l'IMT (Institut Mines-Télécom)**, premier groupe d'écoles d'ingénieurs en France, sous tutelle du ministre en charge de l'Industrie. Elle partage un campus international avec Institut Mines-Télécom Business School.

Au cœur d'une des régions les plus dynamiques d'Europe, Télécom SudParis forme des ingénieurs généralistes de la **transition numérique, enjeu stratégique pour la plupart des secteurs d'activité**. L'École propose une offre de formations très diversifiée :

- | | | |
|---------------------------|----------------------|------------------------------|
| • Cyber-sécurité | • Industrie 4.0 | • Réseaux très haut débit |
| • Jeux Vidéo | • Réalité augmentée | • Entrepreneur et innovation |
| • Transformation digitale | • e-santé | • Optique et électronique |
| • Data Science | • Imagerie | • Finances |
| • Système d'information | • Cloud | • Architectures réseau |
| • Internet des objets | • Modélisation | |
| • Management Stratégique | • Systèmes embarqués | |

Un profil de diplômés qui fait la différence

- Expert du numérique : une vision et des connaissances scientifiques larges avec une forte expertise pour pouvoir anticiper les évolutions.
- Innovant : pour créer de nouvelles solutions, des méthodes, produits et services.
- Agile : pour gérer des projets et fédérer les talents en mode collaboratif, dans des environnements, ouverts et multiculturels. Une part des enseignements est délivrée en collaboration avec Institut Mines-Télécom Business School, avec qui l'école partage son campus
- Responsable : une connaissance des relations humaines et des questions éthiques pour être un manager efficace et bienveillant.

Nos partenariats :

- **l'Institut Polytechnique de Paris**, pôle d'excellence de rang mondial qui réunit grandes écoles d'ingénieurs : Télécom SudParis, l'Ecole Polytechnique, Télécom Paris, l'ENSAE Paris et l'ENSTA Paris.
- Plus de 130 accords avec des établissements répartis dans plus de 40 pays sur les 5 continents.

DES DIPLÔMÉS RECHERCHÉS

92 % des diplômés signent leur contrat en moins de 3 mois.

74 % de nos ingénieurs trouvent un emploi avant la fin de leur scolarité.

43,6 k€ annuels : salaire moyen d'embauche

UNE VIE EXTRA-SCOLAIRE RICHE

- **Foyer associatif** avec plus de 60 clubs ou associations.
- **Complexe sportif** : salle de musculation, gymnase, terrains de basket, tennis, beach-volley, parc Street Workout
- **Espace innovation et entreprise** : incubateur de start-ups, FabLab, plateformes d'expérimentation.
- **Espace de co-working** : salles dédiées à la convivialité, au travail collaboratif et à l'innovation pédagogique, médiathèque

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Droits de scolarité (tarifs 2025) : 3200 €/an pour les étudiants ressortissants d'un pays de l'Union Européenne ; 4850 €/an pour les étudiants hors union européenne. Les boursiers sur critères sociaux sont exonérés de ces droits.

- **Aides sociales** : bourses sur critères sociaux (CROUS), Fonds social étudiant, Prêts, Aide ponctuelle du réseau d'alumni
- **Hébergement** : 900 logements sur le campus. Loyer entre 399€ et 1275 € hors ALS et APL.
- **Restauration** et cafétéria sur place, du petit déjeuner au dîner

ANNEXE RGPD

NOTICE RELATIVE AU TRAITEMENT ET A L'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES POUR L'ADMISSION SUR TITRE A TELECOM SUDPARIS

Cette notice a pour objet d'informer les personnes concernées par le traitement par Télécom SudParis de leurs données à caractère personnel pour l'admission sur titre aux formations sous statut étudiant (FISE) ou apprenti (FISA) de Télécom SudParis.

1. PRINCIPES ESSENTIELS

Conformément au règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (dit Règlement Général sur la Protection des Données) :

Les données personnelles sont collectées et traitées par Télécom SudParis de manière loyale, licite et transparente au regard des personnes concernées. En particulier, seules les données personnelles pertinentes et strictement nécessaires pour une finalité déterminée, explicite et légitime sont traitées.

Les données personnelles sont tenues à jour et ne sont conservées que pour le temps strictement nécessaire au regard de la finalité du traitement ; au-delà, elles sont supprimées. Les durées de conservation sont définies en tenant compte des éventuelles obligations de conserver certaines données.

Les mesures techniques et organisationnelles appropriées sont prises pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles, notamment en limitant les personnes autorisées à y accéder.

2. RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable en charge des traitements de données personnelles objet du présent consentement est Télécom SudParis, 9 rue Charles Fourier 91000 Évry-Courcouronnes, représentée par François DELLACHERIE, directeur général. Télécom SudParis a désigné un délégué à la protection des données : dpo@telecom-sudparis.eu

3. FINALITES DU TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles sont collectées et traitées aux fins suivantes :

- 1- Gérer le dossier d'inscription du candidat au concours d'admission sur titre correspondant
- 2- Organiser le passage des épreuves d'admission par le candidat
- 3- Transmettre au candidat les résultats de son admission
- 4- Gérer les frais d'inscription du candidat au concours
- 5- Documenter la fiche de renseignement du candidat s'il est admis à Télécom SudParis

4. PROCESSUS DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles sont utilisées par le responsable de traitement et son sous-traitant indiqué en point 8, permettant de répondre aux finalités du point 3. Elles sont collectées directement par le responsable de traitement auprès du candidat lors de son inscription, traitées par lui pour les points 3,1 et 3,4, et transmises au sous-traitant pour les points 3,2 et 3,3 afin que le sous-traitant les traite pour son compte.

5. BASES LEGALES DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les traitements de données personnelles reposent sur la mission d'intérêt public confiée à Télécom SudParis.

6. CATEGORIES DE DONNEES PERSONNELLES TRAITEES

Les données personnelles collectées et traitées par Télécom SudParis pour les finalités énumérées au point 3. sont les suivantes, en fonction du statut (élève ou diplômé) de la personne concernée :

- État civil (sexe, nom, prénom, nationalité)
- Date et lieu de naissance
- Coordonnées postales et téléphoniques
- Adresse email personnelle
- Ecole
- Formation
- Année dans le cursus
- Diplôme

7. DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies sont traitées par les services chargés de répondre aux finalités du point 3. Les données personnelles ne sont en aucun cas transmises à l'extérieur de Télécom SudParis en dehors du sous-traitant indiqué au point 8., sauf sur l'ordre express des autorités de police ou de justice habilitées. Les destinataires des données personnelles s'engagent à respecter la confidentialité des données personnelles qui leur sont communiquées et ne les utilisent que sur instruction de Télécom SudParis.

8. SOUS-TRAITANCE

Télécom SudParis confie la sous-traitance des données indiquées au point 6 à :

DT EDUCATION à l'enseigne MEREOS GROUP, sise 1 Rue de Stockholm 75008 PARIS ; SAS au capital de 21.740 € immatriculée au RCS Paris sous le N° 820 844 348

9. TRANSFERT DE DONNEES EN DEHORS DE L'UNION EUROPEENNE

Le traitement des données personnelles n'entraîne aucun transfert de ces données sur des serveurs situés dans un Etat qui ne présente pas le niveau de protection adéquat reconnu par l'Union Européenne.

10. DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles relatives aux personnes sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à l'article 5 du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Concernant les finalités 3,1 à 3,4, les données personnelles sont conservées par Télécom SudParis et son/ses sous-traitants pendant la période du concours.

Concernant la finalité 3,5, les données personnelles sont conservées par Télécom SudParis pendant la période d'inscription à l'école.

11. CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont prises par Télécom SudParis en tant que responsable de traitement, et Télécom SudParis Alumni en tant que sous-traitant, pour assurer la sécurité et la confidentialité des

données personnelles, afin d'éviter tout accès ou divulgation non autorisé(e) ou leur destruction, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des données personnelles 2016/679 du 27 avril 2016.

12. DROITS INDIVIDUELS

Les personnes concernées peuvent exercer à tout moment les différents droits prévus par la réglementation en vigueur (droit d'accès aux données personnelles les concernant, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité, droit de donner des directives sur ses données personnelles après sa mort).

Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données, à l'adresse dpo@telecom-sudparis.eu

Les personnes concernées peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL en consultant le site internet de la CNIL ou par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.